Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

Direction des systèmes d'information
et de communication
sous-direction de l'administration générale
sous-direction de l'ingénierie de l'équipement
et de l'exploitation

Paris, le 17 FEV. 2003

NOR INTG0B0bb21C

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure
et des libertés locales
à

Mesdames et Messieurs les Préfets
Messieurs les préfets de zone de défense
Messieurs les préfets délégués pour la sécurité et la défense
Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris
Monsieur le Préfet de Police
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,
Directeurs et Chefs de service

OBJET : passation des marchés publics de télécommunications.

REF : conventions de prix et leurs annexes consultables sur le site intranet http://beet.dti.mi/marché2

Marché-type.

PJ : 9 fiches + 5 annexes

Résumé : L'objet de la présente circulaire est de définir les conditions d'utilisation des conventions de prix associées à un marché-type conclues par la direction des systèmes d'information et de communication pour la fourniture au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de services dans le domaine des télécommunications (« téléphonie fixe »).

Les deux conventions de prix associées à un marché type conclues respectivement avec France Télécom - pour la fourniture des accès et l'acheminement des communications locales, nationales, internationales et fixes vers mobiles – et 9 Télécom – pour la fourniture des numéros spéciaux ont expiré le 17 octobre 2002. Toutefois, l'émission de bons de commande a permis de

proroger la durée d'exécution desdits marchés de six mois soit jusqu'au 17 avril 2003, dans l'attente de la mise en place effective des nouveaux supports juridiques.

La procédure de renouvellement des marchés de téléphonie fixe lancée, en 2002, par la DSIC, a donné les résultats suivants :

LOTS	Sociétés	CONTENU DU LOT
1	**France-Télécom**	**Téléphonie fixe dans les DOM** • Sur les autocommutateurs, fourniture des accès RNIS et MIC voie par voie (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant non accessible en présélection du transporteur ; • Sur les autocommutateurs, fourniture des accès en lignes analogiques (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant correspondants ; • Pour les lignes isolées, fourniture des accès (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant correspondants.
2	**France-Télécom**	**Téléphonie fixe dans les DOM** • Sur les accès RNIS et MIC voie par voie des autocommutateurs, acheminement du trafic téléphonique sortant accessible en présélection du transporteur.
3	**Kaptech**	**Téléphonie fixe en France métropolitaine** • Sur les autocommutateurs principaux situés dans les villes de Paris, Asnières, Nanterre, Lyon et Lille, fourniture des accès primaires RNIS (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant correspondants.
4	**Kaptech**	**Téléphonie fixe en France métropolitaine** • Sur les autocommutateurs principaux situés dans les villes de Grenoble, Nantes, Nice, Toulouse, Strasbourg et Marseille, fourniture des acces primaires RNIS (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant correspondants.
5	**France-Télécom**	**Téléphonie fixe en France métropolitaine** • Sur les autocommutateurs principaux situés dans les villes de Paris, Asnières, Nanterre, Lyon, Lille, Grenoble, Nantes, Nice, Toulouse, Strasbourg et Marseille, fourniture des accès de base RNIS et des lignes analogiques (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant correspondants. • Sur tous les autocommutateurs autres que ceux visés au premier alinéa de ce lot, fourniture des accès RNIS et MIC voie par voie (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant non accessible en présélection du transporteur. • Sur tous les autocommutateurs autres que ceux visés au premier alinéa de ce lot, fourniture des accès en lignes analogiques (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant correspondants. • Pour les lignes isolées de tous les sites, fourniture des accès (raccordements et abonnements) et acheminement des trafics téléphoniques entrant et sortant correspondants.
6	**Kaptech**	**Téléphonie fixe en France métropolitaine** • Sur les accès RNIS et MIC voie par voie de tous les autocommutateurs autres que les autocommutateurs principaux situés dans les villes de Paris, Asnières, Nanterre, Lyon, Lille, Grenoble, Nantes, Nice, Toulouse, Strasbourg et Marseille, acheminement du trafic téléphonique sortant accessible en présélection du transporteur.
7	**Sans suite**	**Services à valeur ajoutée dans les DOM** • Fourniture des numéros spéciaux en trafic téléphonique entrant (format 08xx). Cette prestation inclut la fourniture des numéros spéciaux, l'acheminement des communications entrantes par numéro libre appel, numéro à coûts partagés ou numéros à revenus partagés et les services qui leur sont associés.
8	**9 Télécom**	**Services à valeur ajoutée en France métropolitaine** • Fourniture des numéros spéciaux en trafic téléphonique entrant (format 08xx). Cette prestation inclut la fourniture des numéros spéciaux, l'acheminement des communications entrantes par numéro libre appel, numéro à coûts partagés ou numéros à revenus partagés et les services qui leur sont associés.
9	**Mémobox**	**Services à valeur ajoutée en France métropolitaine** • Gestion des flux téléphoniques entrants et sortants (GFT) à partir des informations délivrées par les autocommutateurs des sites visés à l'annexe n° 1 au marché -type.

La présente circulaire a pour objet de vous exposer les modalités d'utilisation du nouveau dispositif juridique.

I- POUR LA TELEPHONIE DE BASE (lots de 1 à 6)

Vous relevez d'un des quatre cas de figure définis ci-après :

Premier cas[1]	Vous êtes concerné uniquement par les lots n°5 et n°6.
Deuxième cas[2]	Vous êtes concerné à la fois par les lots n°3, n°5 et n°6.
Troisième cas[3]	Vous êtes concerné à la fois par les lots n°4, n°5 et n°6.
Quatrième cas[4]	Vous êtes concerné uniquement par les lots n°1 et n°2.

Quelle que soit votre situation, vous devez conclure un marché par lot. Mais la souscription de chacun des contrats doit être précédée d'un travail préparatoire.

1- Le recensement des lignes

Tout d'abord, il convient de procéder à un recensement de toutes les lignes : lignes analogiques et lignes numériques. Pour ce faire, je vous invite à vous reporter à LA FICHE N° 3 intitulée « *LE PERIMETRAGE* » qui vous donne toutes les indications pratiques pour établir l'état du parc existant. Les différentes lignes devront être classées dans le lot adéquat.

2- La formalisation du recensement pour les lots 3, 4 et 6 : initiative de la personne responsable du marché

Ce recensement doit être porté à la connaissance, pour les lots 3, 4 et 6, de la Société KAPTECH[5], à l'aide du document[6] intitulé « annexe 1 » dûment complété : n° des lignes, indication sur la facturation et les services complémentaires... Cette annexe doit être adressée à la société KAPTECH, dans un premier temps, par mel (voir adresse en bas de page) aux fins de contrôle et de validation par cette dernière.

3- La formalisation du recensement pour le lot n° 5 : initiative de France-Télécom

France Télécom vous adressera, prochainement, l'état de votre parc sous forme d'annexe. Il vous appartiendra de la valider ou de la modifier, le cas échéant, par la suppression ou l'ajout de lignes supplémentaires selon le cas. Ce document devra être retourné, par mel, le plus rapidement possible, à France Télécom[7].

J'appelle votre attention sur les deux points particuliers suivants :

---

[1] C'est le cas le plus fréquent.

[2] Se reporter à la fiche n° 1 recensant la liste des sites qui relèvent du lot n° 3

[3] Se reporter à la fiche n° 2 recensant la liste des sites qui relèvent du lot n° 4.

[4] Ces lots concernent les DOM.

[5] adresse de la société KAPTECH : envoyer le mel à Mme Catherine Jeuffrain (cjeuffrain@kaptech.com)

[6] Ce document se trouve sur le site intranet http://beet.dti.mi/marche2. Chaque lot doit faire l'objet d'une annexe particulière

[7] adresse de FT : : envoyer le mel à M. Georges Hubert Lacourly (georgeshubert.lacourly@francetelecom.com)

- le premier point a trait à la clause relative à la garantie de temps de rétablissement (GTR). Vous pouvez l'accepter telle quelle. Mais, vous pouvez optez pour un autre choix comme le prévoit l'article XII-1-2- paragraphe b) du marché type. Faute de précision de votre part, France Télécom appliquera ipso facto, une GTR de troisième catégorie (voir dernier alinéa du paragraphe b).

- le second point concerne la politique de France-Télécom à l'égard des services complémentaires. Cette dernière envisage de reconduire l'existant dans le cadre du nouveau marché. Dans ces conditions, si vous souhaitez en supprimer ou opter pour d'autres services complémentaires (impulsion de taxe par exemple), un courrier spécifique devra être adressé à l'agence régionale de FT.

4- Etablissement des marchés

a) Calcul des montants minimum et maximum de chaque marché

Chaque marché doit comporter un montant minimum et un montant maximum. Ces deux éléments financiers doivent figurer dans la rubrique prévue, à cet effet, en page 10 du marché type. L'évaluation est exprimée en valeur[8] pour la durée du marché et non en quantité.

LA FICHE N° 4 intitulée « MINI-MAXI » vous donne le mode d'emploi pour réaliser les différentes estimations financières. Mes services ont élaboré, notamment, pour les lots 5 et 6, une fiche de calcul préétablie[9]. Il suffit de saisir les éléments d'information figurant sur les factures antérieures.

b) mise en œuvre effective du marché

La mise en œuvre du marché suppose que vous adressiez le marché-type[10] à chacun des titulaires du lot en remplissant le cadre « A » de l'identifiant (service et personne responsable au nom de laquelle le marché est conclu). Comme vous pouvez le constater, afin de vous faciliter la tâche, la rubrique concernant les titulaires (cadre « B » de l'identifiant) est d'ores et déjà renseignée.

Dès réception du marché signé par le titulaire, et après visa par votre autorité de contrôle et signature par vos soins, sa notification au titulaire en fait un marché qui s'exécute dans les conditions de droit commun.

b-1 KAPTECH

Pour les lots 3, 4 et 6, le marché doit être accompagné de l'annexe 1 précitée qui aura été validée, au préalable par KAPTECH.

Pour le lot 4, vous devez joindre le mandat de portabilité ainsi que le formulaire d'inscription aux pages professionnelles de l'annuaire s'il y a lieu.

---

[8] cocher la case « Valeur » et ne pas tenir compte de la case « en quantité ».

[9] Ce document se trouve sur le site intranet http://beet.dti.mi/marche2.

[10] Ce document se trouve sur le site intranet http://beet.dti.mi/marche2.

De plus, pour le lot n° 6, vous devez impérativement, après l'avoir complété et signé selon les modalités mentionnées dans la FICHE N° 5, joindre également le mandat de présélection[11].

b-2 France Télécom

Pour le lot n°5, le marché doit être accompagné également de l'annexe 1 qui aura été validée par vos soins.

Je vous précise que France-Télécom a deux sous-traitants : « INTELMATIQUE » et « PAGES JAUNES ». Si vous demandez à bénéficier des prestations fournies par ces deux sous-traitants, vous devez leur notifier également une copie du marché.

Nature des prestations	Sous-traitant	adresse
Fourniture en lignes de données annuaire	SA « Pages jaunes »	7 avenue de la Cristallerie 92 317- SEVRES - CEDEX
Service d'accès professionnel à Télétel	France-Télécom Intelmatique	16-18 rue du Dôme 92514- Boulogne-Billancourt.

Les sous-traitants ont naturellement droit au paiement direct de leurs prestations. Toutefois, toutes les factures devront vous parvenir par le biais de France-Télécom pour contrôle et certification préalables.

c) Date limite de signature des marchés

Tous les marchés doivent être souscrits au 31 mars, délai de rigueur. Néanmoins, il est souhaitable, pour les lots n° 3 et 4, que les marchés soient conclus au plus tôt. En effet, l'opérateur alternatif est tenu de réaliser des travaux pour que le service soit opérationnel le 17 avril, date à laquelle le ministère ne disposera plus de support juridique avec France Télécom.

Pour les lots n° 3 et 4, les factures[12] émises par France-Télécom devront être intégralement honorées au 17 avril 2003, délai de rigueur. Sinon, France-Télécom refusera la portabilité, c'est-à-dire le transfert des lignes vers le nouvel opérateur. Dans cette dernière hypothèse, FT a fait savoir aussi qu'elle refuserait d'assurer le transit des communications, sans support juridique. Cette situation ne manquera de poser des problèmes multiples, notamment, au regard des exigences de votre autorité de contrôle.

II- POUR LES SERVICES A VALEUR AJOUTEE (lots n° 8 et 9)

Toutes les entités du ministère sont potentiellement concernées par les lots n° 8 et 9.

Les marchés coordonnés passés en application du lot n° 8 sont conclus sans montant minimum ni maximum, dans les conditions de l'article 72.I.2 du code des marchés publics. Dans chaque

[11] Pour le lot n° 6, si toutes les communications présélectionnables (local, national, international fixe vers mobile) sont acheminées par KAPTECH, en revanche, les abonnements sont dûs à France Télécom.

[12] Si la facturation est bi-trimestrielle, il y a lieu de prendre en compte, la facture du mois de janvier et si la facturation est mensuelle, il y a lieu de prendre en compte, la facture du mois de février.

préfecture, la mise en service de numéros spéciaux est décidée par l'autorité préfectorale en fonction de l'avancement de la politique d'amélioration de l'accueil téléphonique et des moyens de gestion de crise dans sa préfecture.

L'administration centrale est davantage concernée par le lot n° 9. La direction des systèmes d'information et de communication sera, en conséquence, amenée à conclure le marché qui porte sur l'analyse des flux sortants. En revanche, si vous souhaitez avoir une appréciation des flux entrants, il vous appartiendra de passer un marché particulier dans le cadre de ce lot.

III- LE SUIVI DES MARCHES SOUSCRITS

Conformément aux indications de le FICHE N° 4 intitulée « MINI-MAXI », la DSIC devra être tenue informée des montants (minimum et maximum) des différents marchés locaux. La DSIC, en qualité de service centralisateur devra veiller, pendant la durée de validité des conventions nationales, à ce que les montants fixés contractuellement, au niveau national, soient respectés. Pour permettre à la DSIC d'assurer ce suivi, je vous invite à me communiquer les informations sous la forme suivante :

N° du lot	Date de la notification du marché	Montant du marché	
		Minimum	Maximum
		HT TTC	HT TTC

A titre indicatif, les évaluations des différentes conventions nationales s'établissent ainsi :

LOTS	MONTANT MINIMUM POUR TROIS ANS	MONTANT MAXIMUM POUR TROIS ANS
1	1 100 000 EUROS HT	4 400 000 EUROS HT
2	1 500 000 EUROS HT	6 000 000 EUROS HT
3	9 500 000 EUROS HT	38 000 000 EUROS HT
4	3 000 000 EUROS HT	12 000 000 EUROS HT
5	35 900 000 EUROS HT	143 600 000 EUROS HT
6	40 300 000 EUROS HT	161 200 000 EUROS HT
9	1 952 730, 45 EUROS HT	7 810 921, 80 EUROS HT

Cette circulaire n'est qu'un simple rappel. De nombreuses réunions destinées à vos collaborateurs en charge de la mise en œuvre des différents marchés ont déjà eu lieu.

Je vous remercie de me tenir informé des difficultés rencontrées dans l'application de la présente circulaire.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur des systèmes d'information et de communication

Jean-Yves LATOURNERIE

FICHE N° 1

Sites relevant du lot n° 3

VILLE	SITE	ADRESSE
Paris	Beauvau	Place Beauvau-8ème
Paris	Nélaton	7, rue Nélaton – 15ème
Asnières	Asnières	85 au 93, quai du Docteur Dervaux
Nanterre	Nanterre	101-103, rue des Trois Fontanots
Paris	Préfecture de Police	Cité – 7/9, bld du Palais – 4ème
Paris	Préfecture de Police	4, rue Jules Breton – 13ème
Paris	Préfecture de Police	122, rue du Château des rentiers – 13ème
Nanterre	Hôtel de Police	167 avenue Joliot Curie
Paris	Préfecture	50, avenue Daumesnil – 12eme
Paris	Préfecture de la Région Ile de France	29, rue Barbet de Jouy
Nanterre	Préfecture	167-177 avenue Joliot Curie
Lyon	Préfecture	106, rue Pierre Corneille – 3ème
Lyon	Hôtel de police	40, rue Marius Berliet – 8ème
Lille	République	2, rue Jacquemard Giélé

FICHE N° 2

Sites relevant du lot n° 4

VILLE	SITE	ADRESSE
Grenoble	Préfecture	12 Place de Verdun
Grenoble	Hôtel de police	36 bld du Maréchal Leclerc
Nantes	Préfecture	6 quai Ceineray
Nantes	Hôtel de police	6 place Waldeck Rousseau
Nice	Préfecture	147, route de Grenoble
Nice	Caserne Auvare	28 rue Roquebiellere
Toulouse	Préfecture	1, place Saint-Etienne
Toulouse	Hôtel de police	22 bld de l'Embouchure
Strasbourg	Préfecture	5 place de la République
Strasbourg	Hôtel de police	34 route de l'Hopital
Marseille	Préfecture de région	Place Félix Baret
Marseille	Hôtel de police	2 rue Antoine Becker

FICHE N° 3

LOTS 1 à 6

LE PÉRIMÉTRAGE

1 – Ensemble des sites (excepté les 26 sites des lots 3 et 4)

Un site est un bâtiment dans lequel se trouve un PABX (autocommutateur ou intercom). Il faut distinguer les lignes analogiques et les lignes numériques (accès de base ou T0 et accès primaires ou T2).

A – Les lignes analogiques.

Elles sont à mettre intégralement dans les lots 1 (DOM) ou 5 (métropole), tant pour les abonnements que pour les communications et les services associés.

B – Les lignes numériques

Il faut d'abord identifier les lignes numériques (accès de base et accès primaire) qui sont « isolées », c'est- à –dire qui n'alimentent pas un PABX . Celles-ci sont à classer intégralement dans les lots 1 (DOM) ou 5 (métropole), tant pour les abonnements que pour les communications et les services associés.

Ensuite, les lignes numériques (accès de base et accès primaire) qui alimentent un PABX sont à classer :

- pour les communications « présélectionnables », dans les lots 2 (DOM) et 6 (métropole). Il s'agit uniquement des communications locales, nationales, internationales et fixes vers mobiles (y compris internationales). Voir à ce sujet la fiche « La présélection ».
- Pour les **abonnements**, les **communications non présélectionnables** et les **services associés** tels que la facturation détaillée, les locations de minitel ou de postes téléphoniques, les coûts de SDA ou Sélection Directe à l'Arrivée, la retransmission d'impulsion de taxes appelée également indication permanente de coût (fortement déconseillée en raison de l'obsolescence de ce service), etc..., dans les lots 1 (DOM) et 5 (métropole).

Il faut noter que les MIC (multiplexage par impulsions codées) sont considérés comme des liens numériques.

En cours de marché, des prestations pourront changer de lot, par exemple en cas de remplacement des abonnements analogiques par des abonnements numériques à l'occasion principalement du changement d'une installation téléphonique.

2 – Sites des lots 3 et 4.

Il s'agit de PABX, déterminés très précisément, de l'administration centrale (Beauvau, Nélaton, Asnières et Nanterre), de la Préfecture de Police (Cité, 4 rue Jules Breton, Château des Rentiers et DDSP Nanterre), de la Préfecture de Région Ile de France, des préfectures de Paris, Nanterre, Lille, Lyon, Grenoble, Marseille, Nice, Toulouse, Nantes et Strasbourg, des l'Hôtels de police de Lyon, Grenoble, Marseille, Nice (Caserne Auvare), Toulouse, Nantes et Strasbourg.

A – Les lignes analogiques et numériques en accès de base (T0) sur ces PABX.
Elles sont à mettre intégralement dans le lot 5 (métropole), tant pour les abonnements que pour les communications et les services associés.

B – Les liens numériques en accès primaires (T2) des PABX cités ci-dessus.
Ils sont à mettre intégralement dans les lots 3 ou 4, tant pour les **abonnements** que pour **toutes les communications** et certains **services associés** (facturation détaillée, et, éventuellement, logiciel de facturation ou secours des appels entrants, nommé « module redondance »).

FICHE N° 4

LOTS de 1 à 6

LES MINI-MAXI

Pour chacun des lots (de 1 à 6), un montant minimum et un montant maximum ont été fixés dans les conventions nationales conformément aux exigences de la CSM (commission spécialisée des marchés publics). Cette exigence présente, par ailleurs, l'avantage de fixer pour les candidats des engagements en termes de volumes qui ont permis à ceux-ci de présenter leur meilleure offre.

En conséquence, les PRM doivent, lors de la notification de chaque marché local, indiquer en page 10 du marché-type un montant minimum en euros HT et TTC et un montant maximum en euros HT et TTC, **calculés pour les 3 ans *à venir, cette période correspondant à la durée de validité* de la convention de prix**.

Après notification de chacun des marchés, vous devrez faire connaître à la DSIC vos évaluations (MINIMUM et le MAXIMUM) :

- par messagerie, boîte « DSIC-BEET marché téléphonie fixe » à partir de laquelle la DSIC vous transmettra tout le courrier concernant ce marché ;
- par fax au N° 01 57 24 12 90 à l'attention de Danielle PIGNARD, copie des pages 8 à 12 de chacun de vos marchés.

En qualité de service centralisateur, la DSIC doit, en effet, agréger les montants des différents marchés locaux afin d'apprécier, en temps opportun, que le montant maximum de chaque convention nationale n'est pas dépassé. Le contrôleur financier du ministère vérifiera, à tout moment, le non dépassement des montants maximum, condition sine qua non à la conclusion de nouveaux marchés locaux.

1 – Procédure générale.

A – Lots 2 (DOM) et 6 (métropole)

1 – A l'aide des factures (de préférence sur un an) du marché actuel de France Télécom concernant les lignes de ce lot (voir fiches Périmétrage et Présélection), il faut, pour les courants de trafic local, national, international, orange, SFR et Bouygues, additionner (par exemple à l'aide d'un tableau excel), les temps et les montants (éventuellement le nombre de communications). – Pratiquez de manière identique pour les autres courants de trafic. Vous utiliserez les résultats de ceux-ci pour le calcul des lots 1 ou 5.

Appliquez ensuite sur les montants que vous avez additionnés les réductions contractuelles du marché actuel (14% sur le local, 22% sur le national, 24% sur l'international, 15% sur le fixe vers mobile). En effet, sur les facture FT, celles-ci ne sont appliqués que sur le total général de la facture et non pas au niveau des montants de chaque courant de trafic.
Sur la dernière ligne, multipliez par 3 tous vos totaux – durées et montants – (le calcul des minimum-maximum se fait sur 3 ans).

2 – Puis, à l'aide du tableau excel « actuel.xls » joint à cette fiche, reportez les durées dans la zone « saisie ».
Ce tableau excel étant fabriqué à partir d'un modèle de communication moyen national, vous trouverez une différence plus ou moins grande par courant de trafic.
Calculez le pourcentage de discordance entre le « TOTAL B » et le montant total calculé en 1- (local + national + international + fixes vers mobiles).

3 – Enfin, à l'aide des tableaux « lot 2.xls (dom) ou lot 6.xls (métropole), reportez les durées dans la zone « saisie ».
Additionnez, grâce au pourcentage trouvé en 2-, la marge d'erreur.

Vous avez le MINI du lot.

4 – Multipliez le MINI par 2.

Vous avez le MAXI du lot.

B – <u>Lots 1 (DOM) et 5 (métropole).</u>

1 – Pour les communications des lignes analogiques, des lignes isolées (et des lignes T0 pour les sites des lots 3 et 4), ~~vous~~ commencez également par additionner les courants de trafic (durées et montants). Vous obtenez 7 groupes de totaux : local, national, international, orange, SFR, Bouygues et divers.

Vous appliquez sur les 6 premiers groupes les réductions contractuelles du marché actuel (14% sur le local, 22% sur le national, 24% sur l'international, 15% sur le fixe vers mobile).
Sur la dernière ligne, multipliez par 3 tous vos totaux (durées et montants).

2 – Ouvrez le tableau excel « lot1.xls » ou « lot 5.xls ».

a – Abonnements

Portez les quantités de toutes les lignes analogiques et numériques concernant votre marché – hors lots 3 et 4 pour les PRM concernées - , en prenant sur les factures les renseignements concernant les GTR (ou catégories 2, 3,…), les canaux B et SDA. Les services et abonnements divers (impulsions de taxe, location minitels, …) seront mis en feuille « TOTAL ».

B – Communications

Portez dans cette feuille le total calculé précédemment des courants de trafic local, national, international, Orange, SFR et Bouygues. Vous pouvez faire le même type de comparaison que pour les lots 2 ou 6, ensuite appliquez dans ce cas une correction.

C – Total

Le total A et le total B sont reportés automatiquement.

Ajoutez les trafic « divers ». Il s'agit, d'une part du trafic non présélectionnable écoulé sur les lignes dont le trafic présélectionnable est acheminé dans le cadre lot 6, et d'autre part des trafics divers sur toutes les autres lignes (lignes analogiques du PABX ou lignes isolées) .

Ajoutez les services associés (locations minitels, impulsions de taxes, ...).

Vous avez le MINI du lot.

3 – Multipliez le MINI par 2.

Vous avez le MAXI du lot.

2 – Comptes globaux regroupant des lignes de plusieurs lots

Dans certains cas, vous avez des comptes globaux regroupant des lignes des lots 5 et 6. Dans ce cas, vous ne disposez pas du détail des montants des courants de trafic par ligne, mais seulement du total sur le compte global. Vous serez alors dans l'obligation d'utiliser des moyens plus approximatifs. Ainsi :

1 – Vous pouvez isoler les communications des PABX lorsque vous avez la GFS sur ces PABX, à condition que le PABX soit programmé pour que les appels sortants soient acheminés en priorité par les accès numériques et éventuellement en débordement sur des lignes analogiques si elles existent. Si ce n'est pas le cas, et si le PABX est programmé pour une sortie aléatoire des communications vers des liens numériques et analogiques, vous pouvez comptabiliser les communications au prorata des canaux B par rapport au total des voies sortantes (numériques + analogiques). Vous ne pourrez pas utiliser cette méthode si votre PABX privilégie les communications sortantes vers les liens analogiques par rapport aux liens numériques.

2 – Vous pouvez également procéder par extrapolation, en calculant le trafic présélectionnable sur des liens de sites dont vous avez des factures , et en reportant ce volume ramené en pourcentage sur l'ensemble du lot.

3 – Si vous n'avez aucun moyen de calculer le détail des lots 1, 2, 5 et 6, les chiffres moyens nationaux calculés par la DSIC donnent les résultats suivants :

- abonnements : 28,5 % du total de la facture.
- Trafic non présélectionnable : 11,33 % du total de la facture.
- Communications sur les lignes isolées : 5 % du total des communications (soit 3,5% du total de la facture).

Le recours à ces chiffres constituerait une solution ultime en raison des risques d'erreur très importants pour les services déconcentrés.

FICHE N° 5

LOT 6

LA PRESELECTION

La présélection permet, pour le lot 6, la sélection du transporteur, c'est à dire, le choix de l'opérateur (KAPTECH) titulaire du lot 6 pour l'acheminement des communications présélectionnables à partir des liens (abonnements) fournis par France Télécom (objet du lot 5).

Trafics « présélectionnables » :

Les trafics présélectionables sont, à ce jour :

- Le local ;
- Le national ;
- L'international ;
- Le fixe vers mobiles.
-

Trafics « non présélectionnables » :

Ne sont pas, aujourd'hui, présélectionnables et ne font donc pas partie du lot 6, tous les trafics vers les numéros courts ou les numéros spéciaux (numéros d'urgence, numéros en 3XXX, numéros en 0 8XX ...)

De plus, ne peuvent pas être présélectionnés, les trafics acheminés sur des lignes (RNIS, s'agissant du lot 6) :

- en abonnement temporaire ;
- en accès restreint.
-

Mandat de présélection :

Pour que la présélection puisse être mise en œuvre, il est nécessaire que la personne responsable de marché (PRM) donne mandat à KAPTECH d'acheminer les trafics présélectionnables.

Le mandat de présélection permet à de l'opérateur titulaire du lot 6 d'obtenir de France Télécom le routage à partir du central de ce dernier, des trafics présélectionnables sur le réseau de Kaptech.

Un formulaire de mandat de présélection est joint à la présente fiche, il constitue également un feuillet de l'annexe 1 du marché type. Il doit être **obligatoirement renseigné** pour autoriser la notification du marché.

NDI :

Le NDI, Numéro de Désignation de l'Installation doit obligatoirement figurer sur le mandat de présélection. Pour les accès primaires (T2) des autocommutateurs téléphoniques, le

NDI est généralement le numéro du standard ; c'est également le numéro qui apparaît sur la facture France Télécom..

Il existe un NDI par accès primaire ou par groupement d'accès primaires. De la même manière, il existe un NDI par accès de base (T0) ou par groupement d'accès de base.

Le NDI est le numéro à 10 chiffres qui apparaît sur la facture de France Télécom.

Un NDI ne comporte que des chiffres et aucune lettre.

A partir d'un site donné, pour vérifier le NDI dudit site, il suffit de composer le 03.59.00.99.13 .

Mise en œuvre de la présélection :

Dès que le marché est notifié, le mandat de présélection est adressé par KAPTECH à France Télécom.

Les délais contractuels pour la mise en œuvre du marché sont de **14 jours ouvrés** à compter de la notification du marché. Cela signifie également que concrètement, **les marchés locaux du lot 6 doivent être notifiés avant le 31 mars 2003.** Ce délai de 14 jours ouvrés est le délai contractuel, certes, mais c'est aussi un délai maximum pendant lequel la présélection devra être activée. Dans la réalité l'activation de la présélection demande quelques jours.

La présélection étant réalisée par France Télécom, ni Kaptech, ni la PRM ne connaîtront la date réelle de la mise en œuvre de la présélection. Pourtant, à partir de cette date ~~cet instant~~, inconnue de la PRM, le trafic sera routé chez Kaptech et acheminé par cet opérateur. Kaptech informera néanmoins rapidement la PRM , mais à posteriori, de la mise en œuvre de la présélection.

Il appartiendra alors à la PRM, à partir de ce moment de réaliser les tests de bon fonctionnement conformément à la fiche de tests fournie par Kaptech.

S'agissant des factures, la PRM disposera donc de la date de début d'exécution du marché qui détermine le point de départ des consommations acheminées par Kaptech et donc payées à cet opérateur. Parallèlement, cette date détermine aussi la fin des consommations payées à France Télécom.

S'agissant des abonnements, les bons de commande de prorogation de la durée d'exécution des marchés actuels engagent les différentes PRM à l'égard de France Télécom jusqu'au 17 avril 2003. France Télécom sera à nouveau titulaire des abonnements dans le nouveau marché et donc la date de mise en œuvre du nouveau marché, antérieure au 17 avril, bien évidemment, n'a que des conséquences financières, (abonnements moins chers avec le nouveau marché).

Adjonction de lignes pendant la durée du marché :

Si pendant la durée du marché, il est nécessaire d'augmenter le nombre de lignes RNIS, (accès primaires ou accès de base), il convient de respecter la procédure suivante :

- 1) passer commande de la ligne supplémentaire auprès du titulaire du lot 5 (France Télécom) ;
- 2) dès que le NDI de la ligne supplémentaire est connu, établir le bon de commande accompagné du mandat de présélection auprès du titulaire du lot 6 (Kaptech) ;
- 3) différer la mise en service de la nouvelle ligne d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de l'émission du bon de commande. Il convient en effet d'éviter de mettre en service la nouvelle ligne avant que la présélection soit activée. Sans présélection, les

communications seraient acheminées par France Télécom et il serait alors difficile d'honorer les factures correspondantes.

FICHE N°7

MANDAT DE PRESELECTION

Je soussigné(e) :
Repésentant l'entité :
sise :
Numéro de SIRET
en qualité de
dans le cadre du marché n°
issu de la convention nationale de prix N° 02.08.072

ayant souscrit un contrat avec la société KAPTECH pour les numéros de lignes figurant en annexe 1 – INFO NDI

déclare :

☐ être titulaire des lignes précitées,

☐ le cas échéant, avoir résilié ou avoir commencé les démarches de résiliation de la présélection pour tout mandat de présélection signé au profit d'un autre opérateur à la date des présentes,

☐ vouloir présélectionner KAPTECH pour l'ensemble du trafic national (zone locale de tri comprise), international et vers mobiles depuis les numéros de lignes indiqués en annexe 1 – INFO NDI,

et constitue pour mandataire dans les termes de l'article 1984 du code civil, KAPTECH, S.A. au capital de 104 613 728 Euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 400 933 578, ayant son siège social 1, square Chaptal 92309 Levallois cedex et lui donne pouvoir d'opérer en mon nom et pour mon compte toutes les démarches nécessaires auprès de France Télécom pour mettre en œuvre mon choix de présélection.
Le présent mandat prend effet à compter de la notification du marché et ce jusqu'à résiliation par le client.
Au terme ou à la résiliation du marché pour un site ou de la convention de prix, il incombe à l'administration de mettre fin à la présélection soit par notification à France Télécom soit en demandant la présélection auprès d'un autre opérateur alternatif que le titulaire. Tout trafic de l'administration passant sur le réseau du titulaire sera facturé au tarif en vigueur et devra être payé par l'administration.

Fait à
Date :

Pour le Mandant (écrire manuellement « Bon pour mandat », signer et appliquer le cachet de la PRM)

Signature :

FICHE N° 8

MANDAT DE PORTABILITE ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ANNUAIRE

Demande de résiliation avec portabilité du numéro

Nom, prénom ou raison sociale et adresse du titulaire du contrat ou de l'abonnement :

Type de raccordement pour lequel la demande de portabilité est faite : ***(entourer la rubrique)***

Ligne(s) simple(s) analogique(s)	Numéro(s) d'annuaire associé(s) :
Groupement de lignes analogiques	Numéros d'annuaire associés :
SDA analogique (Installation voie par voie)	Séquence de numéros associée :
Ligne simple Numéris (sans SDA)	Numéro(s) d'annuaire associé(s) :
Groupement d'accès Numéris (accès de base ou accès primaire sans SDA)	Numéro d'annuaire "tête de ligne" associé :
accès simple Numéris (accès de base ou accès primaire avec SDA)	Numéros d'annuaire associés :
accès groupés Numéris (accès de base ou accès primaire avec SDA)	Numéros d'annuaire associés :

Je soussigné (e), titulaire du contrat référencé ci-dessus, déclare de bonne foi :

1/ demander la résiliation du contrat référencé ci-dessus et la mise en œuvre de la portabilité du (ou des) numéros (1) utilisés au titre dudit contrat.

2/ choisir l'opérateur de boucle locale Kaptech, aux lieu et place de France Télécom et, à ce titre, avoir pleinement connaissance des conséquences de la résiliation de mon précédent contrat avec France Télécom, à savoir la rupture du lien contractuel avec celle – ci et le fait que la fourniture de l'accès téléphonique reste à la charge exclusive de Kaptech.

3/ avoir donné mandat à la société Kaptech, N° SIREN B400933357800025, pour effectuer, en mon nom et pour mon compte, toutes les démarches nécessaires auprès de France Télécom, mon ancien opérateur de boucle locale, afin de procéder à la résiliation de mon accès téléphonique auprès de France Télécom et de mettre en œuvre la portabilité des numéros susvisés.

fait à ....., le .....

Nom et qualité du signataire (obligatoire pour les personnes morales)
.....

signature .....

n° de contact téléphonique en journée *(obligatoire)* : _____

(1) Sous réserve des conditions contractuelles d'abonnement au service téléphonique relatives à la durée minimum de l'abonnement.

Partie à remplir par l'Opérateur prenant :

Code et nom de l'opérateur : OMD - KAPTECH .....
Code Z0BPQ du futur commutateur de rattachement : .....
Date et heure du rendez-vous prévu avec le client pour le raccordement (2) : ....
Nom, référence et coordonnées téléphoniques de la personne à contacter pour traiter le basculement : ....

date et signature :

.....

Partie à remplir par France Télécom : accusé de réception

Date de réception du bon de commande complet : .....
Nom, référence et coordonnées de la personne à contacter pour traiter l'opération : .....

(2) Attention un délai minimal de 7 jours ouvrés est nécessaire à compter de la date de réception par France Télécom du bon de commande complet

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE NUMÉRO

ANNUAIRE PAGES JAUNES

Référence du formulaire :
Date de la demande de parution :
Emetteur de la demande :
Téléphone :
Fax :
e-mail :

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire rempli et signé, accompagné si nécessaire, des pièces justificatives, par fax au numéro indiqué ci-dessus ou par courrier à l'attention de la personne mentionnée ci-dessus à l'adresse suivante : Pages Jaunes Service collecte des données 1,zone d'activités 33111 Saint Laurent Médoc Cedex

(Cadre à remplir par le client)

☐ Création ☐ Modification ☐ Suppression

Informations à faire paraître dans l'annuaire

(Cadre à remplir par le client)

Nom / Prénom ou Dénomination du client .....

Civilité ☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle

Complément de dénomination .....

Activité professionnelle .....

N° SIRET / APE .....

Voie .....

.....

Ensemble / Bâtiment .....

Code postal .....

Localité de parution .....

Département de parution .....

Arrondissement de parution .....

Numéro .....

Désignation de la ligne .....

Type de numéro
☐ n° Gratuit *(appel gratuit depuis un poste fixe)*
☐ n° Affaires 08 *(prix appel local depuis un poste fixe)*
☐ n° Affaires 08 *(..... € TTC / min depuis un poste fixe)*
☐ n° Affaires 08 *(..... € TTC / min depuis un poste fixe)*

Nature du produit ☐ Téléphone ☐ Fax

Annuaires dans lesquels vous souhaitez paraître (*)

(cadre à remplir par le client)

☐ Annuaire Internet (pagesjaunes.fr) ☐ Annuaire Inverse (3617 Quidonc)

(*) En plus des annuaires papier et électronique (Minitel).

Restrictions de parution éventuelles

(cadre à remplir par le client)

☐ Vous ne souhaitez pas que vos coordonnées apparaissent dans des bases destinées à la prospection commerciale ou au marketing direct.

Signature du client

Par application de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci d'adresser votre demande par écrit à l'adresse suivante :

FICHE N°9

CORRESPONDANTS EN ADMINISTRATION CENTRALE

- **ELEMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS :**

Direction des systèmes d'information et de communication
Sous-direction de l'administration générale
Bureau des affaires juridiques

Place Beauvau – 75800 PARIS

- JOSELINE VILLENEUVE
  - TELEPHONE : 01 40.57.91.77
- Télécopie : 01 40.57.54.96
- Mèl : joseline.villeneuve@interieur.gouv.fr

OU

- PATRICE LECHAIRE
  - TELEPHONE : 01 40.57.55.48
- Télécopie : 01 40.57.54.96
- Mèl :patrice.lechaire @interieur.gouv.fr

- **ELEMENTS TECHNIQUES :**

Direction des systèmes d'information et de communication
Sous-direction de l'ingénierie,
de l'exploitation et des équipements

Bureau des équipements et des exploitations télephoniques
Place Beauvau – 75800 PARIS

- Jacques PAGES
  - Tél 01 57 24 10 25
  - Fax 01 57 24 12 90
  - Mél jacques.pages@interieur.gouv.fr
- Daniel MOUTON
  - Tél 01 57 24 10 10
  - Fax 01 57 24 12 90
  - Mél daniel.mouton@interieur.gouv.fr
- Suivi du marché : Danielle PIGNARD
  - Tél 01 57 24 10 24
  - Fax 01 57 24 12 90
  - Mél danielle.pignard@interieur.gouv.fr
- Lot 8 : Solange SAGET
  - Tél : 01 57 24 10 16
  - Fax 01 57 24 12 90
  - Mél : solange.saget@interieur.gouv.fr
- Lot 9 : Joël BIGOT
  - Tél : 01 57 24 10 20
  - Fax 01 57 24 12 90
  - Mél : joel.bigot@interieur.gouv.fr

ANNEXE 1
(EXEMPLE)

LOTS N° 1 - 2 - 5

Annexe1.xls = Fichier retourné par le SDTI/ZDTI à GHL
Tri par Siren / adresse envoi facture / lot gagné par FT
exemple Marché MI-11 = Préfecture + Police de l'Aube

A	B	C/D/E/F/G	H	I	J	K	L	à remplir N	
n°	Siret	Adresse Envoi Facture	Compte Facturation	Ligne Tête installation	Numéro Ligne ou AR	Type AR	ancienne Catég Abo	nouvelle Catég Abo	
6	12001501100014	préf carcassonne marché xxyyy 31 bd périer	001991841	0147429377	0147429377	T	3	3	
7	12001501100014	préf carcassonne marché xxyyy 31 bd périer	001991841	0153302534	0153302534	NAB	3	3	
8	12001501100014	préf carcassonne marché xxyyy 31 bd périer	001991841	0160175160	0160175160	T			x
9	12001502900321	préf carcassonne marché xxyyy 31 bd périer	001991841	0153953700	0153953700	NAB	3	3	
10	12001502900321	préf carcassonne marché xxyyy 31 bd périer	001991841	0153953700	015395A045	NAB	3	3	
11	12001502900321	préf carcassonne marché xxyyy 31 bd périer	001991841	0153953700	015395A046	NAB	3	3	
12	12001502900321	préf carcassonne marché xxyyy 31 bd périer	001991841	0153953700	015395A047	NAB	3	3	
14									
15	11001401600015	ddsp castelnaudary marché xxxyyy quai Flambon	001991841	0140596099	0140596099	NAB	2	2	
16	12001406300024	ddsp castelnaudary marché xxxyyy quai Flambon	001991841	0156047000	0156047000	NAP		1	x
17	12001406300024	ddsp castelnaudary marché xxxyyy quai Flambon	001991841	0156047000	015604A001	NAP		1	x
18	12001406300024	ddsp castelnaudary marché xxxyyy quai Flambon	001991841	0140978080	0140978080	NAP		1	x
19									
20	11001401600032	ddrg Narbonne marché xxyyy 25 rue troyens	002029195	0324335790	0324335790	T			x
21	11001401600032	ddrg Narbonne marché xxyyy 25 rue troyens	002029195	0324325808	0324325808	T	4	4	
22	11001401600032	ddrg Narbonne marché xxyyy 25 rue troyens	002029195	0324325808	032432A003	T	4	4	
23	11001401600032	ddrg Narbonne marché xxyyy 25 rue troyens	002029195	0324572860	0324572860	T	3	3	x
24	11001401600032	ddrg Narbonne marché xxyyy 25 rue troyens	002029195	0324572860	032457A063	T	3	2	
25	11001401600032	service sécurité place génoix			0327326633	NAB		2	x
26	11001401600032	service sécurité place génoix			0327326645	NAPS		1	x

les SDTI / SZTI ne doivent faire figurer que les lignes des lots gagnés par FT
les SDTI / SZTI sont habilités à n'effectuer que les 3 opérations suivantes sur le parc de lignes :

1/ supprimer une ligne (elle n'apparaît plus dans le fichier validé par le SDTI)
2/ modifier la catégorie d'abo d'une ligne
en indiquant la nouvelle catégorie abo (colonne N) et sans toucher aux colonnes K et L
3/ ajouter une ligne en introduisant, siren, adresse, N° de ligne, Type AR, nouvelle catégorie d'abo (ex lignes 25, 26)

**le client ne doit en aucun cas modifier les autres champs de données que ceux concernés par ces 3 actions*
*** la colonne N doit être intégralement remplie. Dans le cas où apparaitront des catégories erronées ou à blanc en colonne N, elles seront systématiquement forcées en catégorie "3".*

N° de ligne = généralement en caractères numériques
en alphanumériques dans le cas de lignes groupées (exemple I9, I10,I11,I12 ou J9,J10,J11,J12)
groupement de lignes = conserver toujours les lignes corps (J10,J11,J12) sous la ligne tête (J9 ou I9 à I12)
la catégorie d'abo doit être identique pour toutes les lignes du groupement (exemple N9 à N12 bon) (N23,N24 erroné)

Type de ligne ou AR (Accès Réseau) =

T = téléphone analogique (ou LRA = ligne réseau analogique)
NAB = Numéris Accès de Base (T0)
NAP = Numéris Accès Primaire (T2)
NAPS = Numéris Accès Primaire Sécurisé (T2)

catégorie d'abo en METROPOLE :

analogique (T) = 2, 3, 4, 5
numérique (NAB, NAP) = 1, 2, 3
numérique (NAPS) = 1, 2 (vérifier l'existence d'un contrat de sécurisation "accès fiabilisé" avec FT)
toutes les lignes d'un groupement doivent avoir une **catégorie d'abo identique** **(ex N9 à N12)**
si les lignes corps n'ont pas la même catégorie, FT marquera celle de la **ligne tête (ex N23, N24 => 3 de N23 retenue pour N24)**

Cas du lot 5 (Métropole)

Type d'accès		**Ligne cat. 1** GTR 2 heures 24H/24 et 7J/7	**Ligne cat. 2** GTR 4 heures 24H/24 et 7J/7	**Ligne cat. 3** GTR 4 heures ouvrables - du lundi au samedi 8H-18H	**Ligne cat. 4** GTR 8 heures ouvrables – du lundi au samedi 8H-18H	**Ligne cat. 5** GTR 24 heures ouvrables – du lundi au samedi 8H-18H
Ligne analogique	T		X	X	X	X
Accès de base	NAB	X	X	X		
Accès primaire	NAP	X	X	X		
Accès primaire Sécurisé	NAPS	X (1)	X (2)			

(1) : pré requis nécessaire Accès fiabilisé de niveau 2 ou 3.

(2) : pré requis nécessaire Accès fiabilisé de niveau 1, 2 ou 3, sur support optique.

TRAITEMENT DES DOM-TOM

Attention à bien indiquer les lignes qui entrent dans le LOT 1 et celles dans le LOT 2

catégorie d'abo dans les DOM :

analogique (T) = 2, 3, 4, 5

numérique (NAB, NAP) = 2, 3
numérique (NAPS) = 2 (vérifier l'existence d'un contrat de sécurisation "accès fiabilisé" avec FT)
toutes les lignes d'un groupement doivent avoir une **catégorie d'abo identique** **(ex N9 à N12)**
si les lignes corps n'ont pas la même catégorie, FT marquera celle de la **ligne tête (ex N23, N24 => 3 de N23 retenue pour N24)**

Cas du lot 1(DOM)

Type d'accès		**Ligne cat. 2** GTR 4 heures 24H/24 et 7J/7	**Ligne cat. 3** GTR 4 heures ouvrables - du lundi au samedi 8H-18H	**Ligne cat. 4** GTR 8 heures ouvrables – du lundi au samedi 8H-18H	**Ligne cat. 5** GTR 24 heures ouvrables – du lundi au samedi 8H-18H
Ligne analogique	T	X	X	X	X
Accès de base	NAB	X	X		
Accès primaire	NAP	X	X		
Accès primaire Sécurisé (*)	NAPS	X			

(*) : pré requis nécessaire Accès fiabilisé de niveau 1, 2 ou 3, sur support optique.

ANNEXE 1

LOTS N° 3 et 4

COORDONNEES CLIENT													
INFO MARCHE		PRM					Contact Gestionnaire du Marché (GM)						
Numéro de Marché	Lot	Numéro Site du PRM	Adresse PRM	Complément Adresse PRM	CP PRM	VILLE PRM	NOM GM	PRENOM GM	Fonction GM	Tel GM	Fax GM	E-Mail GM

Entité Contractante :
Marché N°
Lot :

Groupe de Facturation	SITE DE FACTURATION						Contact Gestionnaire facturation (GF)					
	Raison Sociale facturée	Adresse facture	Complément Adresse facture	CP facture	Ville facture	Service destinataire facture	Nom GF	Prénom GF	Fonction GF	Tél GF	Fax GF	e-mail GF
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												

Entité Contractante :
Marché N°
Lot :

INFO NDI		Séquences SDA portées		Groupe de Facturation	Site Installé					
NDI	Identifiant NDI	de	à		Numéro SIRET	Raison Sociale Site	Adresse Site	Complément Adresse Site	CP Site	Ville SITE

Entité Contractante :
Marché N°
Lot :

| INFO NDI | | | | Souscription des accès T2 (abonnement mensuel) | | | |

Entité Contractante :
Marché N°
Lot :

INFO NDI		Détail des communications		Impulsions de taxation			Logiciel de facturation détaillée et d'analyse de trafic			
NDI	Identifiant NDI	Souscription	Adresse e-mail de réception	Souscription	Quantité	Total Options	Souscription	Quantité	Total Options	Adresse e-mail de réception
		☑ Oui				0,00 €			0,00 €

ANNEXE 1

LOT N° 6

COORDONNEES CLIENT													
INFO MARCHE		PRM					Contact Gestionnaire du Marché (GM)						
Numéro de Marché	Lot	Raison Sociale PRM	Adresse PRM	Complément Adresse PRM	CP PRM	VILLE PRM	NOM GM	PRENOM GM	Fonction GM	Tél GM	Fax GM	E-Mail GM

Entité Contractante
Marché N°
Lot

Groupe de Facturatio	SITE DE FACTURATION						Contact Gestionnaire facturation (GF)					
	Raison Sociale facturée	Adresse facture	Complément Adresse facture	CP facture	Ville facture	Service destinataire facture	Nom GF	Prénom GF	Fonction GF	Tél GF	Fax GF	E-Mail GF
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												

Entité Contractante :
Marché N°
Lot :

INFO NDI		Groupe de Facturation	Site installé					
NDI	Identifiant NDI		Numéro SIRET	Raison Sociale Site	Adresse Site	Complément Adresse Site	CP Site	Ville SITE

Entité Contractante :
Marché N°
Lot :

INFO NDI		Détail des communications		Impulsions de taxation			Logiciel de facturation détaillée et d'analyse de trafic			
NDI	Identifiant NDI	Souscription	Adresse e-mail de réception	Souscription	Quantité	Total Options	Souscription	Quantité	Total Options	Adresse e-mail de réception
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	
		☑ Oui		☐ Oui		0,00	☐ Oui		0,00	

ANNEXE 1

LOT N° 8

COORDONNEES CLIENT												
INFO MARCHE		PRM					Contact Gestionnaire du Marché (GM)					
Numéro de Marché	Lot	Raison Sociale PRM	Adresse PRM	Complément Adresse PRM	CP PRM	VILLE PRM	NOM GM	PRENOM GM	Fonction GM	Tél GM	Fax GM	E-Mail GM
	4											

Entité Contractante :
Marché N°
Lot : 1

N° Ordre d'Intervention	INFO GIAS		Type de formule	Adresse d'exécution des prestations						Responsable Technique du site (RT)					
	Numéro Spécial	Service bénéficiaire		Numéro SIRET	Raison Sociale Site	Adresse Site	Complément Adresse Site	CP Site	Ville SITE	Nom RT	Prénom RT	Fonction RT	Tél RT	Fax RT	E-Mail RT

ANNEXE 1

LOT N° 9

Analyse de trafic téléphonique

Bon de commande
Analyse du trafic entrant

N° de commande :
Date :

Nom du Site de Collecte :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Donneur d'ordre

Nom: Prénom:

Fonction :

Téléphone : Fax : Mobile :

E-Mail Internet:

Option Trafic entrant			
Capacité en postes câblés	Référence		Prix mensuel HT
Moins de 50 postes	EADT50	☐	0,16 € par poste actif
51 à 75 postes	EADT75	☐	0,15 € par poste actif
76 à 130 postes	EADT130	☐	0,14 € par poste actif
131 à 250 postes	EADT250	☐	0,13 € par poste actif
251 à 500 postes	EADT500	☐	0,12 € par poste actif
501 à 1000 postes	EADT1000	☐	0,11 € par poste actif
Plus de 1000 postes	EADT1000P	☐	0,11 € par poste actif

Pré-requis

L'analyse du trafic entrant nécessite que le PABX délivre les tickets de trafic entrant. Assurez-vous que la fonctionnalité existe sur le PABX et que l'option est disponible.

Paiement

Mensuel à terme échu par virement administratif sur le compte suivant :

FORTIS BANQUE : 23 rue Henri Barbusse BP 141 92004 NANTERRE CEDEX

Etablissement : 30488 Guichet : 00001 Compte N° : 00020120286 RIB : 42

Nom et Signature
Donneur d'ordre